

Outil d'aide à la décision Synthèse du diagnostic problématisée et transversale

MISSION :

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

GROUPEMENT :



LES OBJECTIFS DU PLUI

Par délibération, le 31 mai 2018, le conseil d'agglomération a prescrit l'élaboration et la définition des objectifs à poursuivre pour l'élaboration du PLUi.

Une ambition collective et partagée : 

- Allier des centres dynamiques, des espaces maritimes, naturels et agricoles, dans une volonté de partenariat réciproque
- S'appuyer sur nos savoir-faire et singularité pour la conquête de marchés en mutation
- Agir solidairement pour la qualité de vie des habitant.e.s
- Porter collectivement notre ambition

Une prise en compte des nouveaux éléments 

- La prise en compte du code de l'urbanisme
- La prise en compte des documents supra-communaux (SCoT, PDU, PLH, PCAET)

LES OBJECTIFS DU PLUI

Une réponse à des objectifs territoriaux



- Décliner et mettre en œuvre les orientations et objectifs du projet de territoire
- Définir et décliner les besoins du territoire, à l'échelle des 32 communes
- Répondre de façon collective au enjeux de consommation foncière en optimisant le foncier constructible via le renouvellement urbain
- Accentuer le dynamisme des centralités (ville-centre de St-Brieuc entre autres)
- Mettre en place une logique intercommunale de l'urbanisme et des projets de développement en prenant en compte l'hétérogénéité et les spécificités du territoire
- Préserver l'espace agricole, naturel et littoral, préserver et restaurer les continuités écologiques, la trame verte et bleue, le maillage bocager et les zones humides
- Assurer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, urbain et paysager de l'Argoat à la baie de Saint-Brieuc
- Permettre l'harmonisation des zonages et règlements, dans le respect des spécificités territoriales



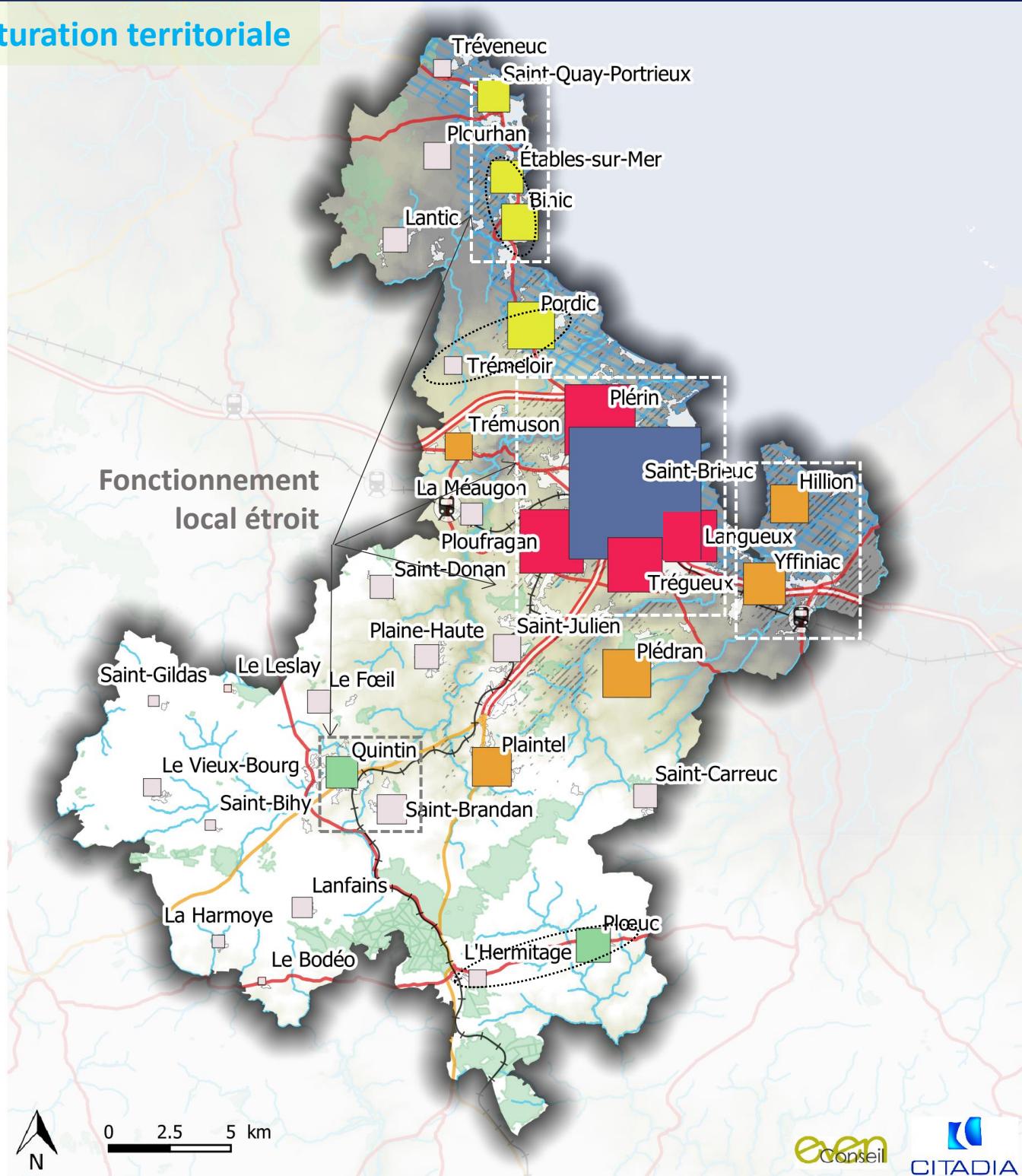
Elément de mise en débat

Faire Agglomération :

Rôle et fonctionnement des communes

L'ARMATURE TERRITORIALE ACTUELLE ET LES AIRES D'INFLUENCE

Structuration territoriale



■ Pôle urbain principal de Saint-Brieuc :

- La Ville de Saint Brieuc se distingue des autres pôles urbains par ses caractéristiques urbaines et ses dynamiques territoriales.

■ Pôle urbain:

- Fonctions territoriales supérieures (équipements de gamme supérieure, emplois dans le secteur tertiaire, présence de cadres, etc.)
- Attractivité économique et attractivité résidentielle

■ Pôle relais et pôle intermédiaire du cœur d'Agglomération :

- Fonctions territoriales intermédiaires (équipements de gamme intermédiaire, zones d'activités d'envergure, dimension commerciale, etc.)
- Des dynamiques contrastées : Attractivité économique et attractivité résidentielle, toutefois pour certaines communes : attractivité résidentielle > attractivité économique (périurbanisation, une relation moins bilatérale)

⇒ La distinction entre pôle relais et pôle intermédiaire réside dans la densité de l'offre d'équipements et services ainsi que celle de l'emploi

■ Pôle de bassin de vie :

- Concentrent des fonctions territoriales et intermédiaires
- Rayonnent et structurent à l'échelle de leur bassin de vie et au-delà

■ Pôle de vie locale :

De taille variée ces pôles regroupent des fonctions locales et structurent le développement communal. Leur relation aux autres pôles est différente en fonction de leur localisation dans l'Agglomération et de leur situation géographique (caractère périurbain, rural, etc.).

--- Des fonctionnements locaux étroits entre certains pôles, pour la plupart ils sont « en conurbation » (tissus urbanisés contigus dépassant les limites administratives)

▨ Une frange littorale qui influence fortement la structuration territoriale : majorité de pôles urbains et pôles relais.

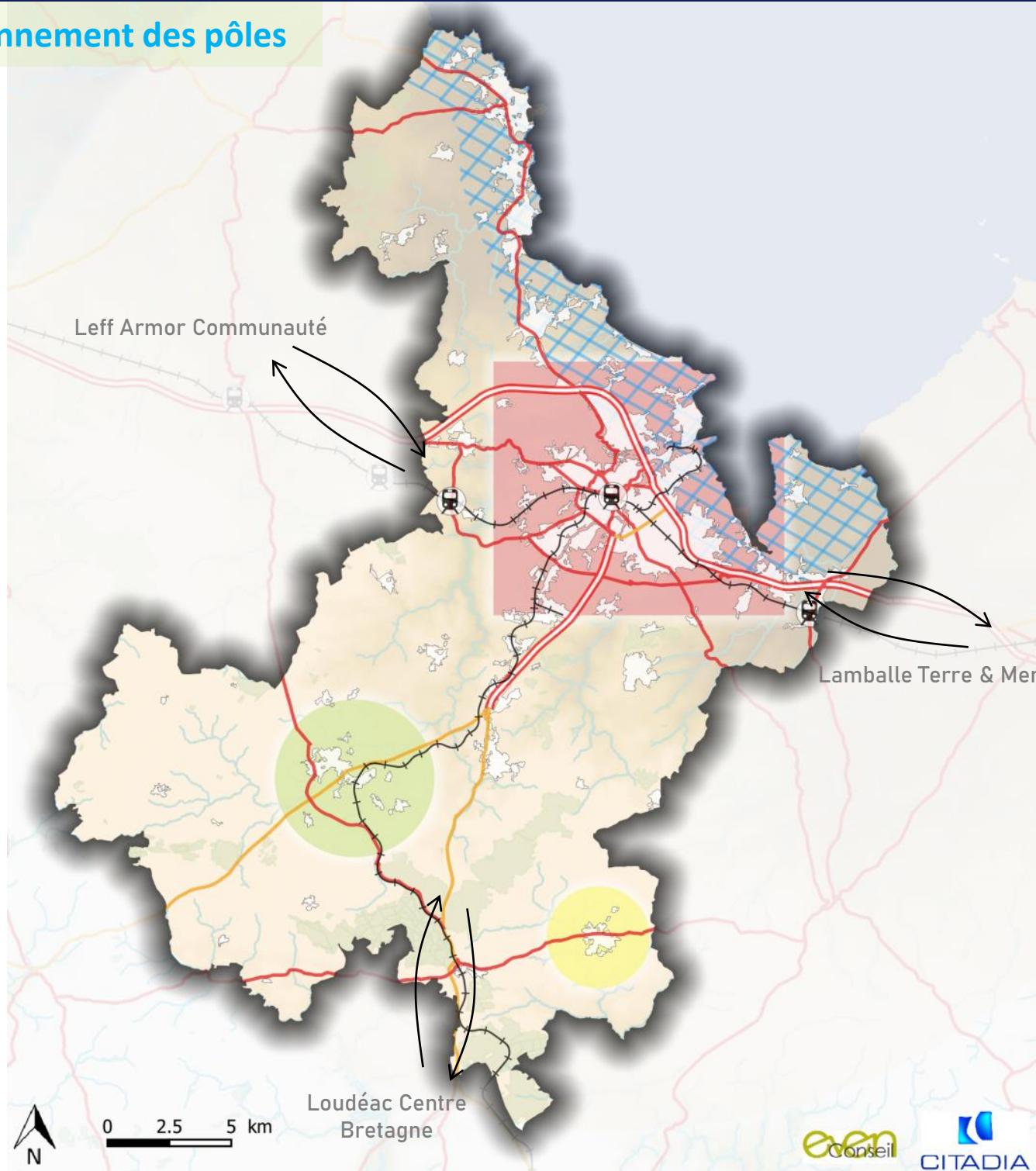
○ Communes déléguées

Faire Agglomération :

Rôle et fonctionnement des communes

L'ARMATURE TERRITORIALE ACTUELLE ET LES AIRES D'INFLUENCE

Rayonnement des pôles



● Un rayonnement départemental et régional (réseaux de villes-moyennes bretonnes) de la **pôle urbain principal (ville centre Saint-Brieuc)**...

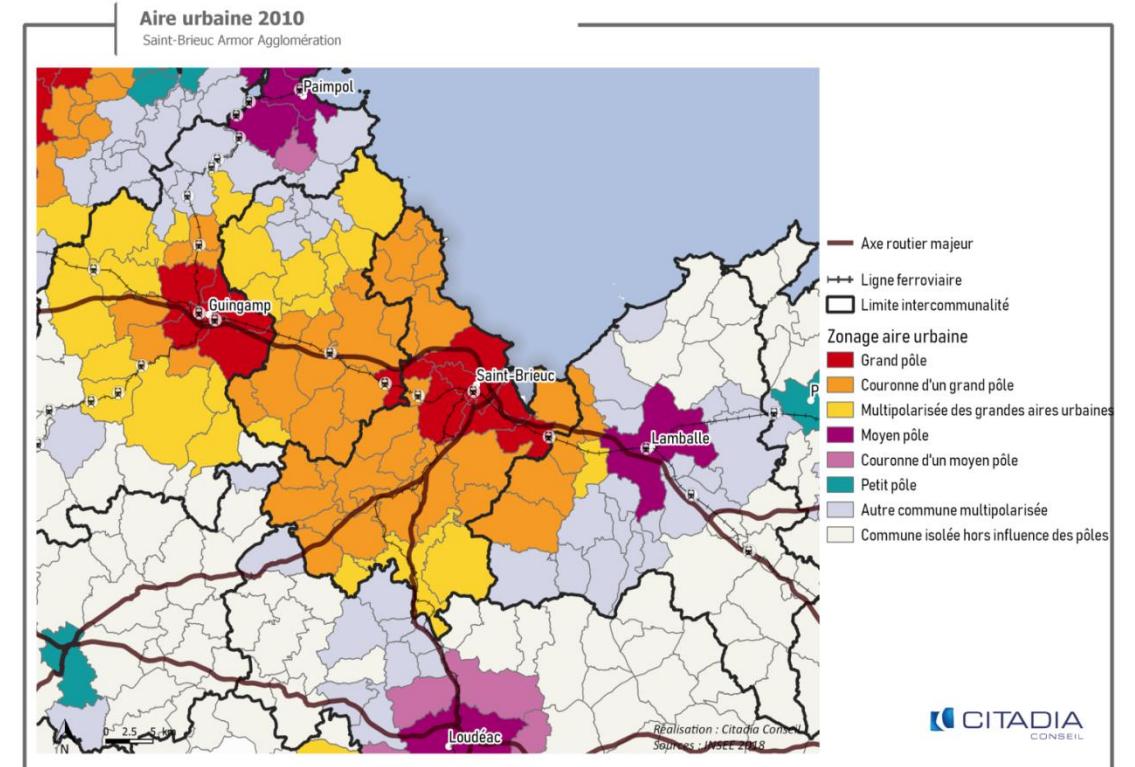
■ ... appuyé par les pôles urbains et pôles relais.

=> L'ensemble constitue le « **cœur d'Agglomération** », comprenant la ville centre et les communes de la première couronne, générateur des principales dynamiques territoriales;

▨ Un rayonnement de la **façade littorale** constituée de pôles urbains, relais et intermédiaires. Un rayonnement différent en fonction des pôles notamment en lien avec l'attractivité touristique. Rayonnement à **trois échelles : locale, départementale et régionale**;

● Un rayonnement local du bi-pôle Quintin-Gare de St-Brandan sur la partie sud-ouest du territoire;

● Un rayonnement local du pôle de Ploëuc-l'Hermitage sur la partie sud-est du territoire et à l'extérieur

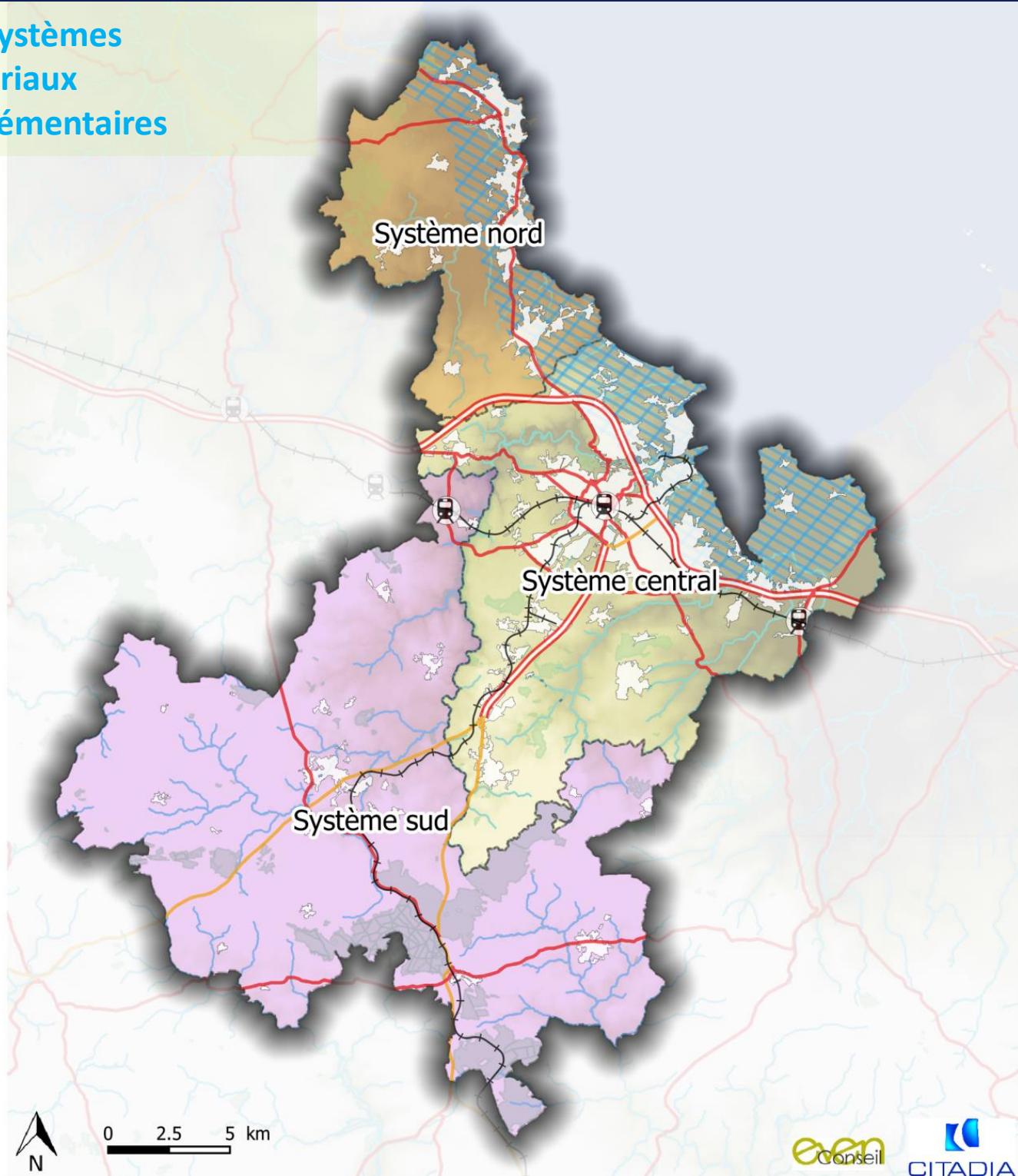


Faire Agglomération :

Des défis territoriaux partagés - Des clés de lecture communes du territoire

TROIS RÉALITÉS TERRITORIALES

Trois systèmes territoriaux complémentaires



Quelques exemples de défis partagés :



La vitalité des centralités :

- Revitalisation des centralités rurales et périurbaines,
- Repositionnement et rééquilibrage de la vitalité des centralités urbaines,
- Pérennisation de la vitalité tout au long de l'année de certaines vitalités,



Grands paysages et nature en ville :

- Connexion avec les vallées
- Lien et usage aux franges urbaines
- Maintien et valorisation des vues sur les Grands Paysages



Le patrimoine bâti :

- Gestion du patrimoine bâti agricole dont la valorisation du bâti en campagne
- Valorisation du patrimoine bâti par la diversification des formes urbaines et/ou préservation du patrimoine des centres
- Cohérence architecturale et urbaine des tissus urbanisés

Il ne s'agit pas de comparer les bassins de vie les uns par rapport aux autres mais de les « combiner », de jouer la complémentarité pour offrir des modes de vie différents à l'échelle de l'Agglomération.

Approche territoriale différenciée garante des grands équilibres et de la cohérence globale

Les systèmes territoriaux complémentaires comme **Socle de la caractérisation du développement territorial** :

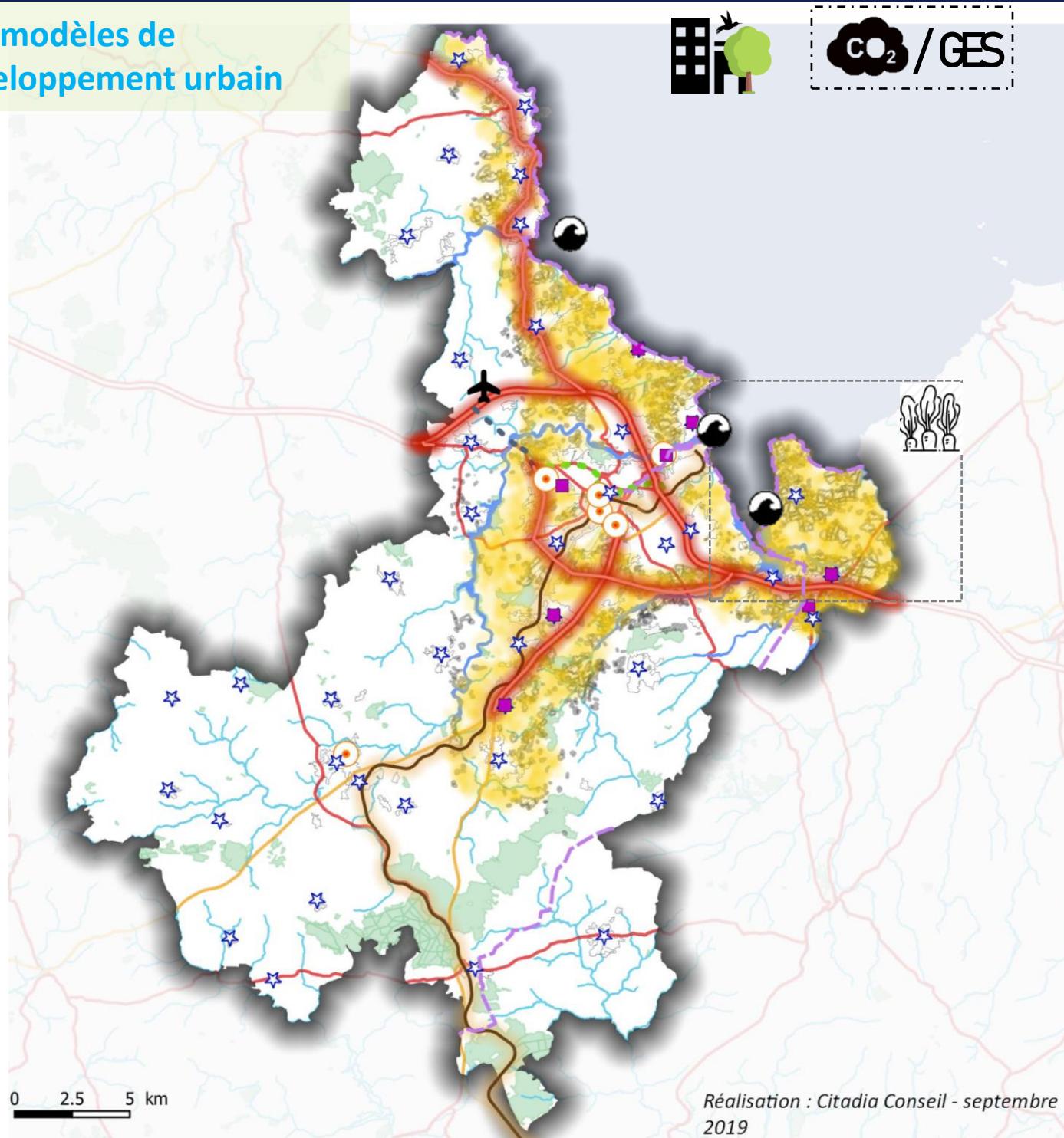
- Une lutte contre la banalisation des offres résidentielles
- Une offre variée de choix résidentiels
- Une réponse territoriale adaptée aux différences locales (nécessite des partis pris d'aménagement / des partis pris politiques)
- Une mise en réseau de l'armature territoriale
- Etc.

Renouer avec le socle territorial :

Des modèles de développement -une lutte contre la banalisation

UNE INDISPENSABLE PRISE EN COMPTE DE LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET SOCIALE

Des modèles de développement urbain



Renouer avec des modèles de développement (et non un modèle de développement territorial unique)

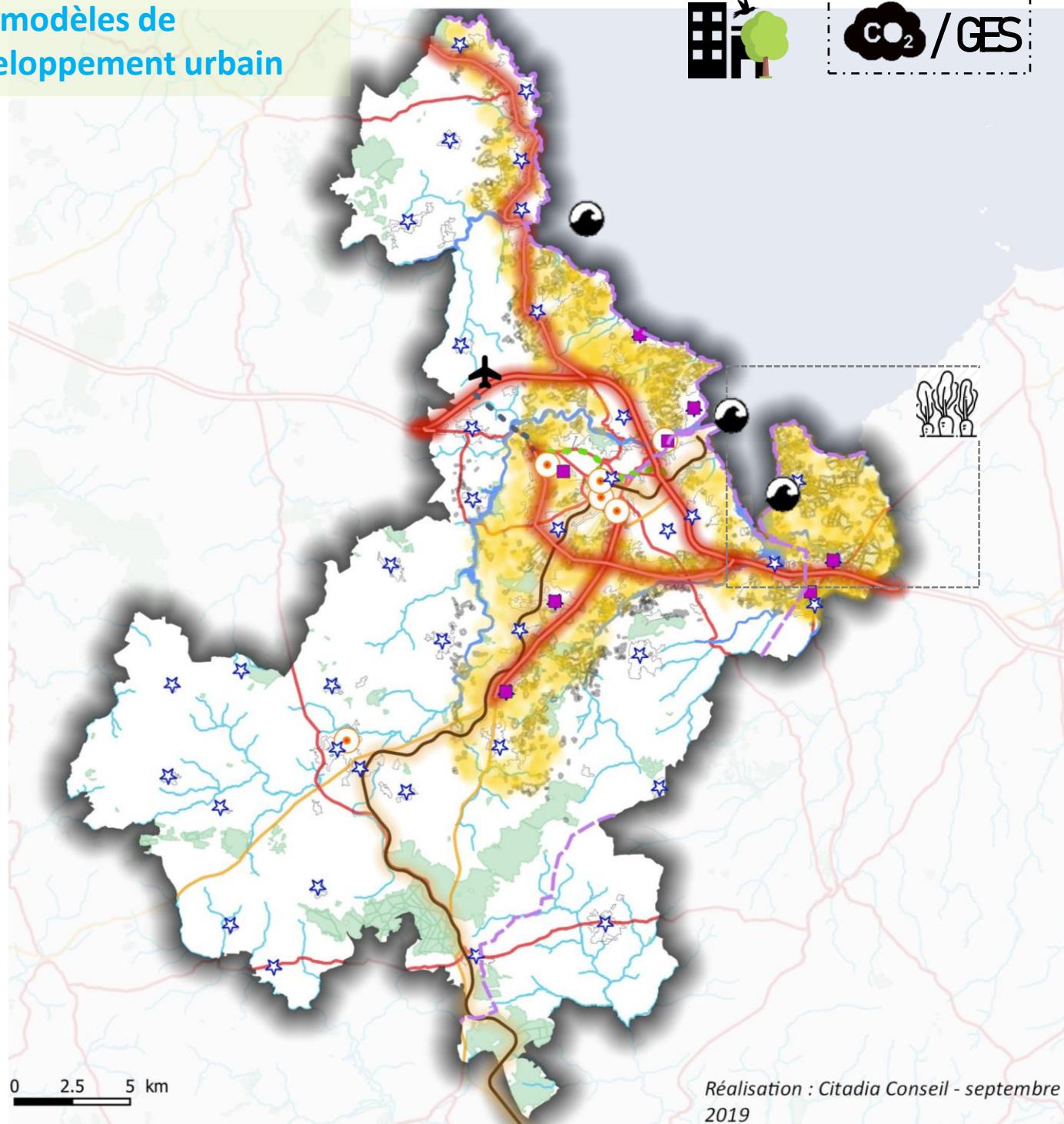
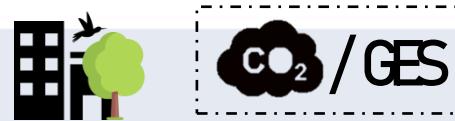
- Des secteurs urbanisés à la croisée de plusieurs enjeux:** Porteur d'une nouvelle stratégie urbaine à impulser / rôle d'ambassadeur : secteurs déjà urbanisés vacants, en friche ou occupés actuellement (Plaine-Ville ; anciennes cliniques et autres friches briochines ; Manoir Industrie ; le Légué ; Brézillet ; hôpital de Quintin)
- Le devenir des emprises des anciennes voies ferrées.** Mêlée une dimension mobilité alternative + lien nord sur TVB.
- Réalisation du contournement routier**
- Traversée du territoire par la RN12, D700 et D786 :** enjeu image + devenir des espaces périphériques longeant la RN12 et D700 => **au cœur du défi urbain de l'Agglomération** : espace d'activité commercial, etc. => une nécessaire transition urbaine
- BHNS :** Bus à haut niveau de service qui traversera Saint-Brieuc d'est en ouest
- Vitalité des centralités historiques**
- Des centralités secondaires à intégrer à la réflexion d'aménagement :** quartiers
- Des espaces agricoles à la croisée de plusieurs enjeux** (espace productif, espace récréatif, espace habité, etc...)...
- ... Dont des parcelles agricoles en mesures agro-environnementales
- Maintien de l'agriculture maraîchère,** activité identitaire et de l'agriculture en secteur côtier (Hillion/Langueux)
- Prise en compte du changement climatique en lien avec le PCAET**
- La nature en ville :** un facteur de résilience urbaine
- Aérodrome Saint-Brieuc Armor**
- Des cheminements doux** traversant le territoire : GR 34 et les euro vélo 4 et 8
- Un risque d'inondation à intégrer dans le développement urbain,** une accentuation du risque à anticiper
- Une vulnérabilité du littoral à prendre en compte face au risque de submersion marine**

Renouer avec le socle territorial :

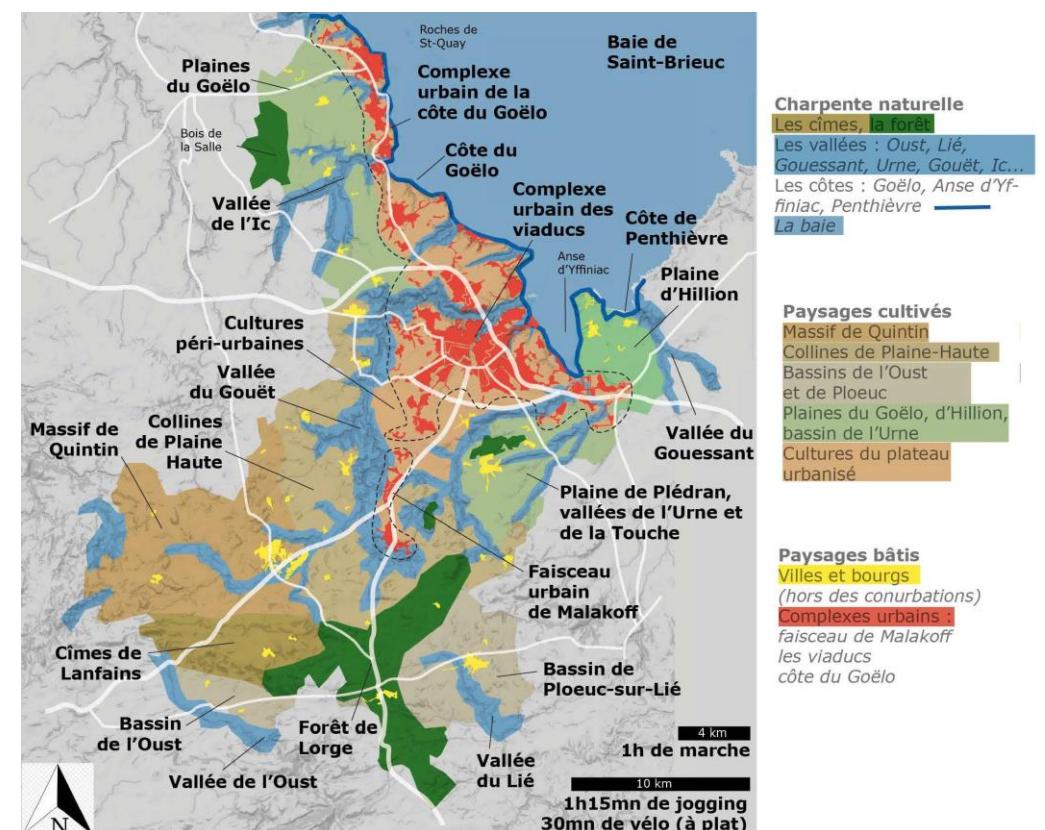
Des modèles de développement -une lutte contre la banalisation

UNE INDISPENSABLE PRISE EN COMPTE DE LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET SOCIALE

Des modèles de développement urbain



- **Prise en compte de la charpente naturelle :**
 - Sens, fonction et traitement des franges urbaines et autres espaces de transition,-
 - Banalisation des paysages péri-urbains
 - Reconquête sociale (urbaine, agricole, touristique, etc.) des vallées,
 - Renouvellement urbain, privilégié sur les axes faubouriens
 - Qualité urbaine et architecturale en s'appuyant sur les éléments structurants du paysage existant
 - Prise en compte de la géographie et topographique dans les choix des sites à urbaniser
 - Intégration paysagère du bâti agricole et industriel
 - Maintien des vues sur les grands paysages,
 - Valorisation des patrimoines attachés à la charpente (viaducs, habitat vernaculaire, petit patrimoine)
 - Liens entre terre et mer

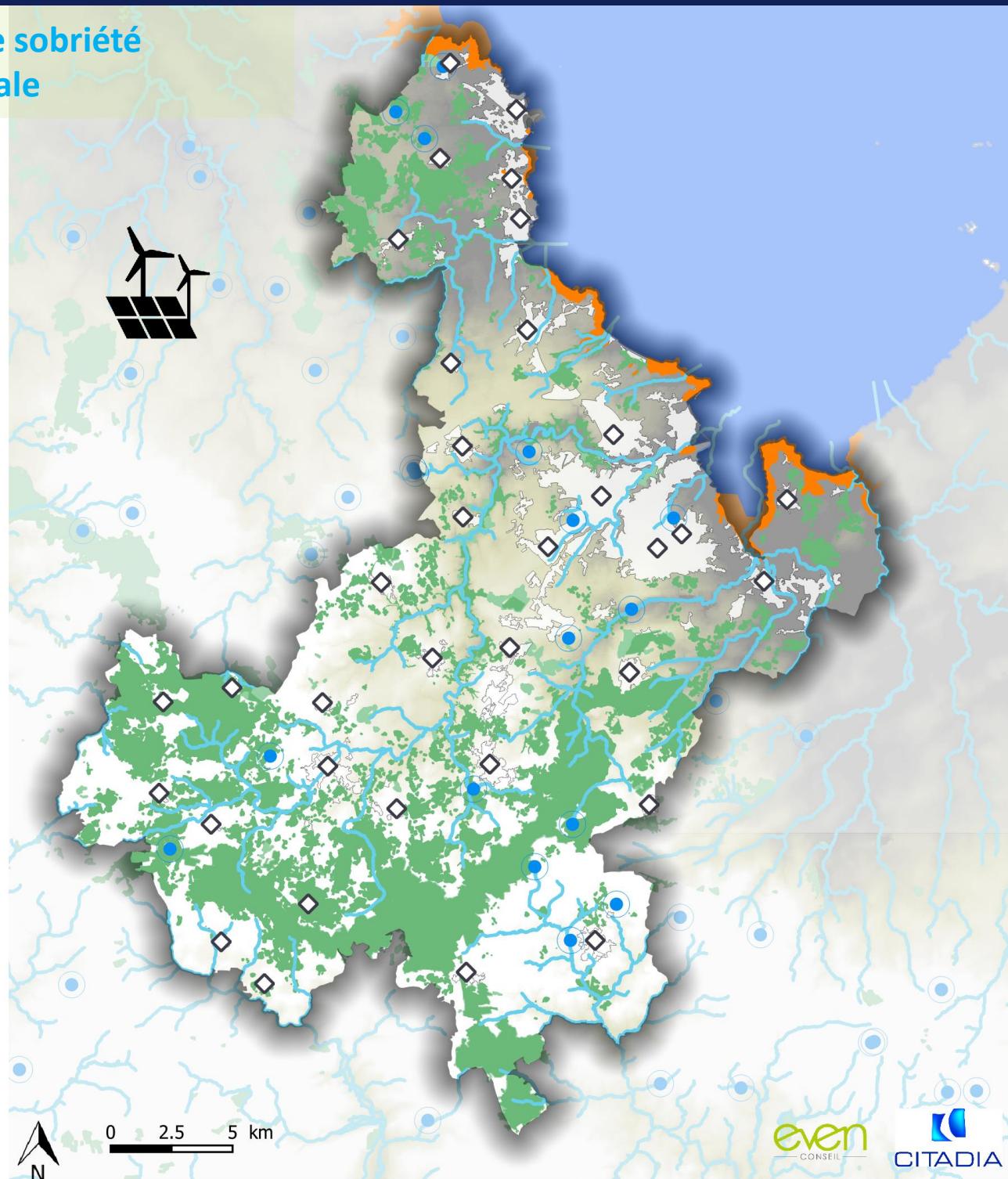


Renouer avec le socle territorial :

Vers une sobriété territoriale

UNE INDISPENSABLE PRISE EN COMPTE DE LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET SOCIALE

Vers une sobriété territoriale



Engager le territoire dans une transition

- Une gestion durable de la ressource en eau et des milieux naturels :



Garantie d'une qualité de l'eau potable par la préservation des captages d'eau potable du territoire



Maintien de la qualité des milieux aquatiques et marins en faveur des continuités écologiques



Préservation des paysages et milieux écologiques forestiers, bocagers et de landes, milieux humides



Préservation des milieux naturels littoraux et de leurs qualités écologiques au regard de l'attractivité touristique, économique et résidentielle

- Un développement sobre et durable



Centralités et milieux urbains :

Promotion d'une armature et d'un parc bâti efficients énergétiquement et sobres en matériaux

Promotion d'un territoire des « courtes distances », confortement des déplacements doux pour limiter les émissions de GES et consommations énergétiques, développement des infrastructures de modes actifs en site propre

Gestion durable de l'assainissement, des eaux pluviales et de la consommation/distribution en eau potable



Maintien de la trame forestière et bocagère, sources énergétiques et puits de carbone



Ensemble du territoire :

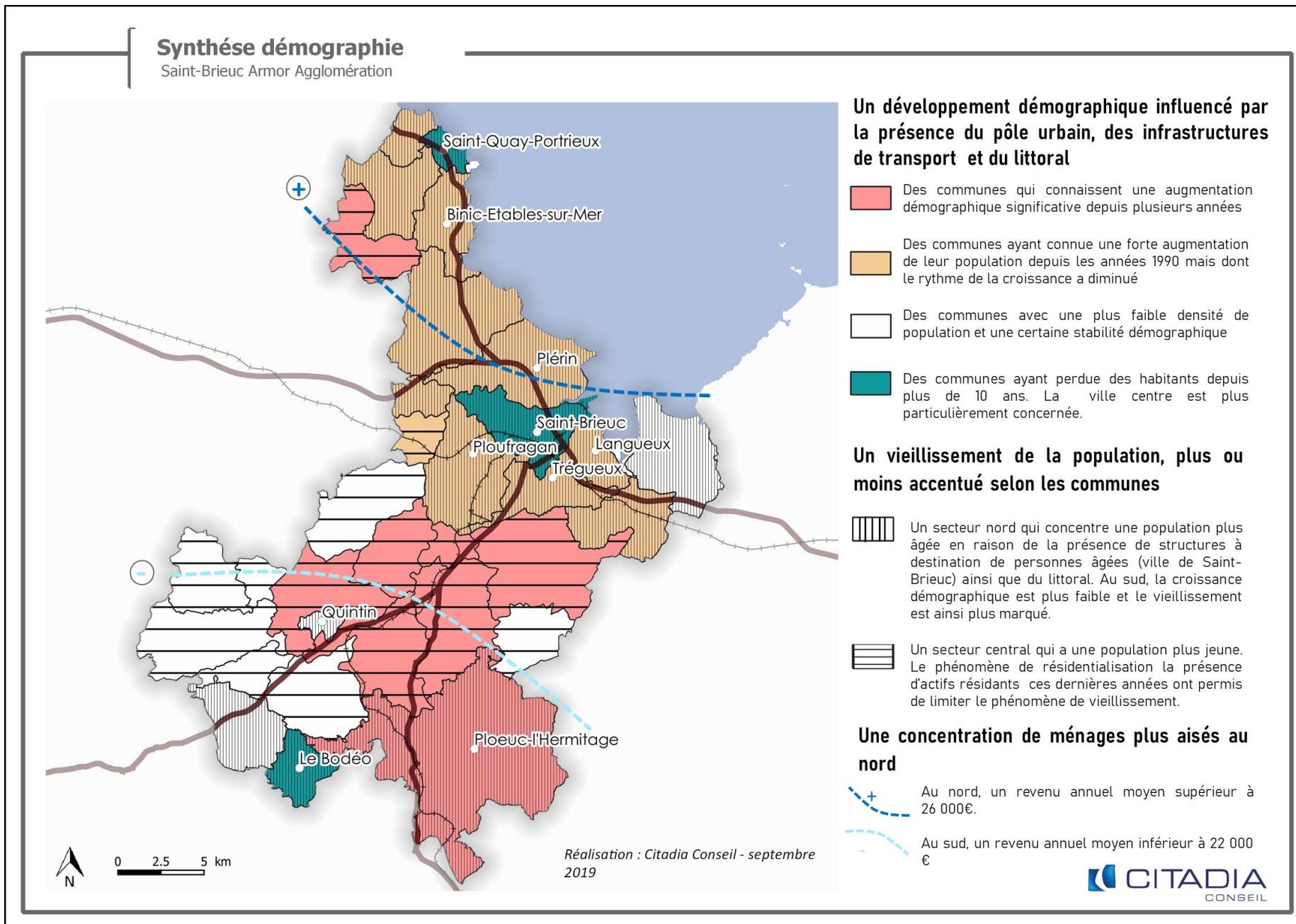
Valorisation des ressources naturelles et développement des énergies renouvelables

Anticipation du changement climatique et ses effets



Synthèse des dynamiques territoriales

Enjeux - Démographie

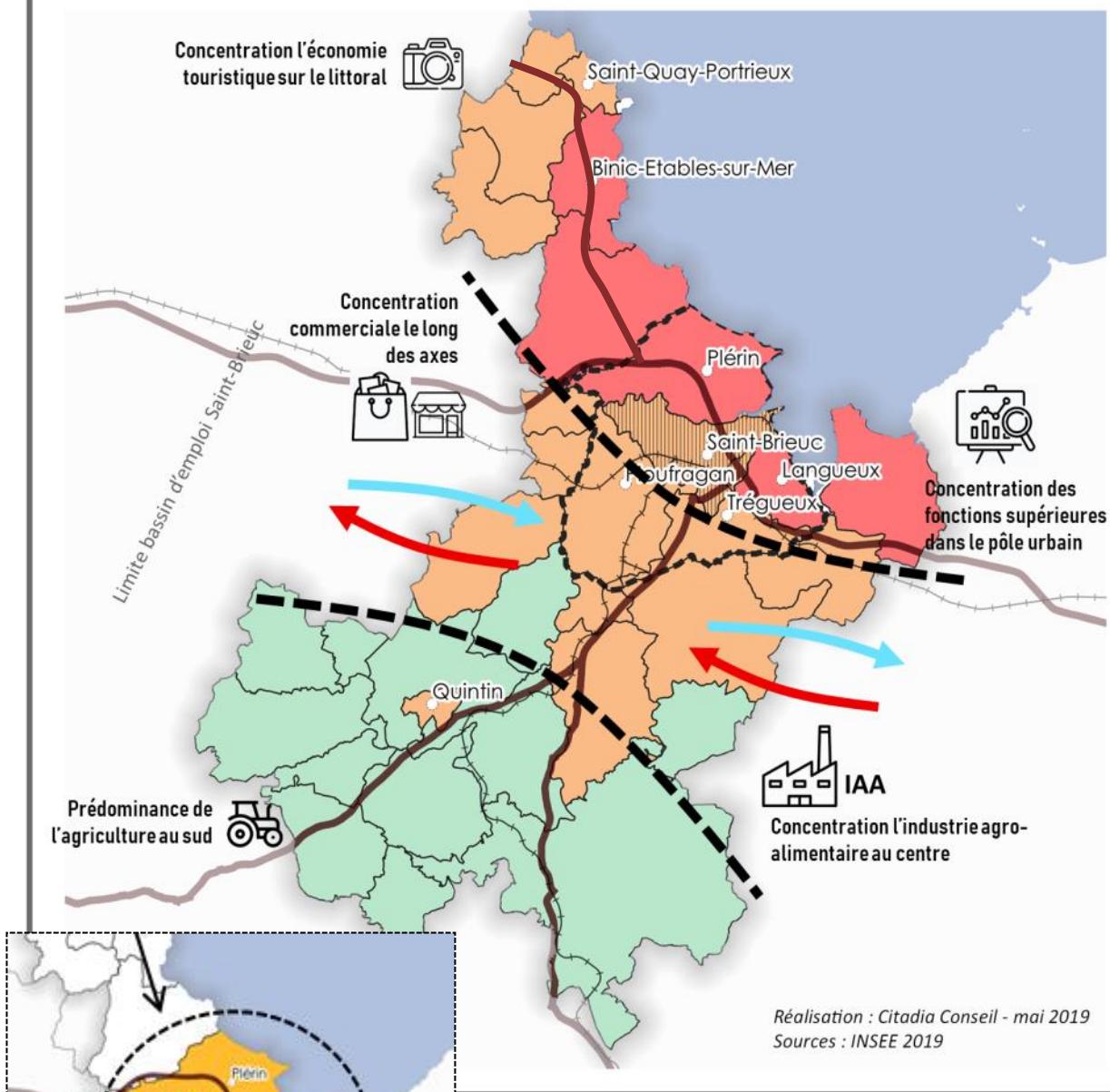


- Une dynamique démographique de l'Agglomération en lien/ dépendante de la dynamique régionale et de la vitalité du « cœur d'Agglomération ».
- La **poursuite de la croissance démographique** de l'Agglomération en **atténuant les principales disparités géographiques**
- Le **renouvellement démographique de la Ville Centre** de Saint-Brieuc ainsi que celles communes situées en dehors du pôle urbain
- Un **ralentissement** ces cinq dernières années de la **dynamique démographique des communes de la première couronne**, des ménages qui s'installent de plus en plus loin du cœur d'agglomération
- Une **poursuite de la stratégie résidentielle engagée par le SCoT et le PLH** qui accentue l'attractivité résidentielle de la Ville-Centre (*La Ville-Centre maintient son rôle d'accueil mais n'apporte pas de réponse satisfaisante pour un parcours résidentiel complet*)
- La **capacité des communes littorales à « résidentialiser » leur population** (*population permanente – résidences principales*) afin de limiter le phénomène de vieillissement de la population et diversifier leur population
- La proposition d'une offre résidentielle mieux adaptée aux besoins démographiques
- La **maîtrise des coûts** fonciers et immobiliers,
- La mise en synergie / cohérence des besoins démographiques avec les besoins résidentielles
- Le maintien et le confortement des **structures et établissements de formation**, particulièrement ceux dédiés à la formation supérieure afin de limiter l'exode des jeunes dont les actifs et les étudiants (15-25 ans)

Enjeux - Economie

Synthèse économie

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Une concentration des emplois au nord du territoire, autour de Saint-Brieuc

73% de l'emploi concentré sur 5 communes : Saint-Brieuc, Langueux, Plérin, Ploufragan et Trégueux.

Des zones d'activités situées à proximité des infrastructures de transports. Les voies de chemin de fer et les voies routières (RN12, RD700 et RD790).

Un territoire avec un secteur commercial attirant des consommateurs extérieurs au territoire

Un pôle commercial autour de Saint-Brieuc. 8 zones commerciales sont présentes sur les 15 que compte l'Agglomération.

L'hyper-centre de Saint-Brieuc fait face à un taux de vacance commerciale important (34%) mais des opérations en faveur d'une redynamisation

Une cohérence entre la répartition des catégories socioprofessionnelles et celle de l'emploi par secteur d'activité

Les communes du sud du territoire concentrent majoritairement des actifs issus du secteur agricole et industriel.

Un secteur central qui concentre des ouvriers, des employés et des professions intermédiaires en lien avec la proximité des fonctions supérieures de Saint-Brieuc

Les communes de la façade littorale concentrent plus particulièrement les cadres et les professions intermédiaires. En cohérence avec l'économie présentielle, l'économie touristique et le prix du foncier.

Au nord, des emplois de l'économie présentielle autour des fonctions supérieures du pôle urbain. Au sud, et au centre des emplois de l'économie productive à travers l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire.

Un territoire ancré dans un bassin d'emploi élargi, un pôle d'emploi attractif

17 236 actifs entrants pour 10 125 sortants

CITADIA
CONSEIL

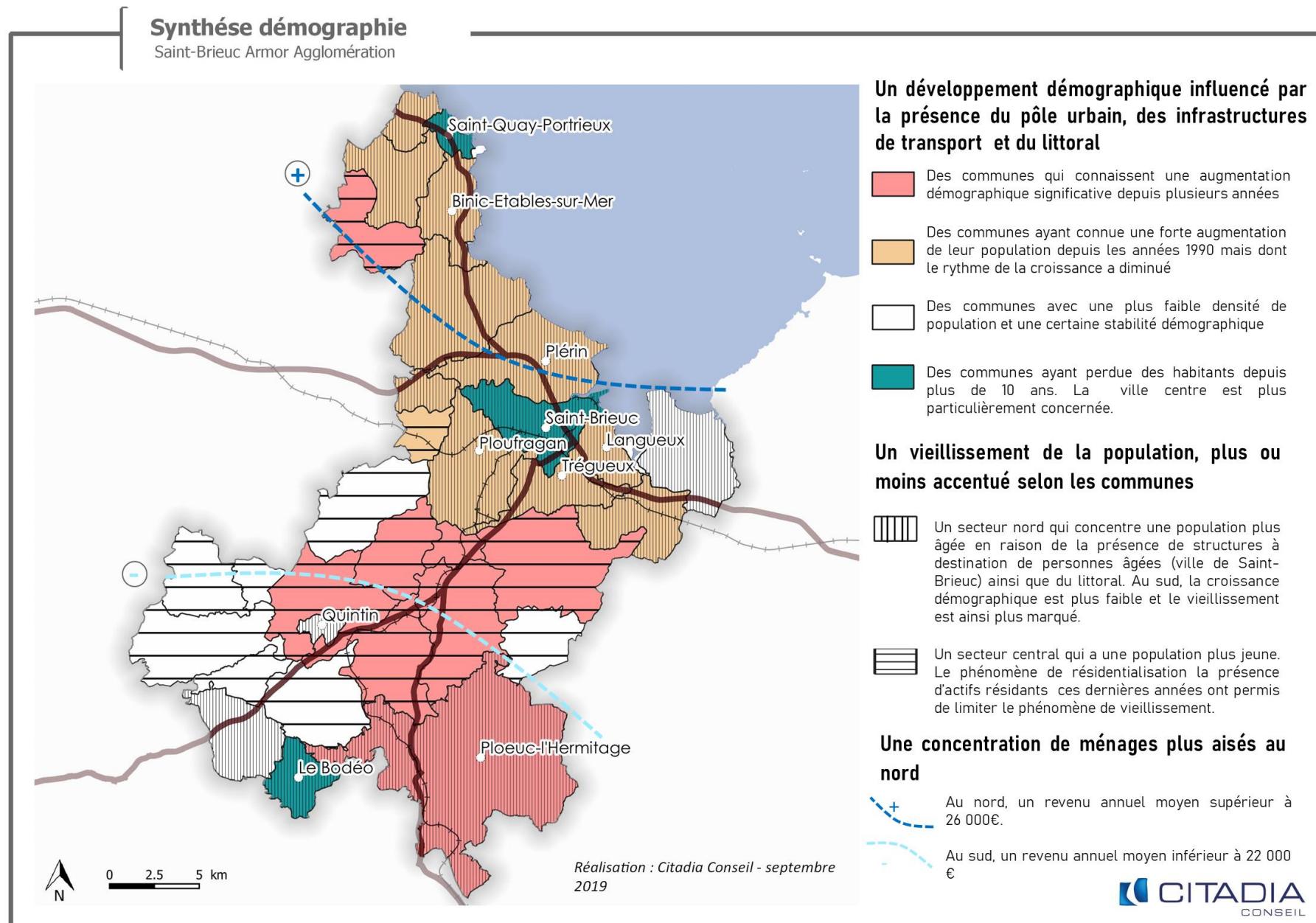
Communes qui attirent plus de 1 000 actifs résidents à l'extérieur de la commune de travail

■ Saint-Brieuc attire 13 851 actifs

■ Communes qui attirent plus de 1 000 actifs

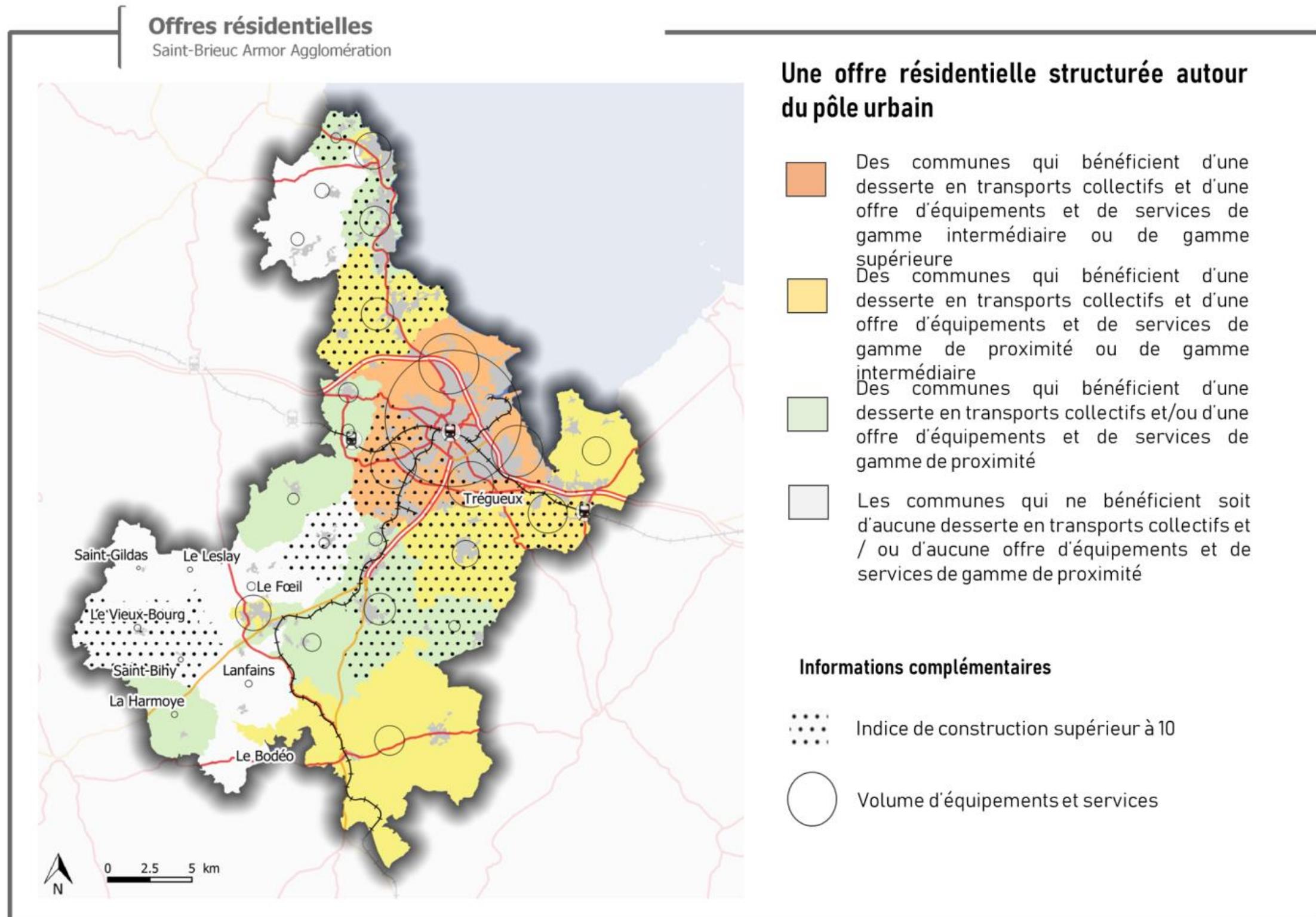
- Structuration de l'offre foncière à vocation économique / en lien avec l'armature du territoire : Cohérence / Arbitrage à réaliser dans le cadre du schéma foncier économique (complémentarité de l'offre foncière à destination des entreprises entre Nord et Sud/ Centre)
- Des structures et infrastructures existantes sur lesquelles capitaliser (leviers du développement économique : aménagement numérique, desserte routière, desserte ferroviaire, etc.)
- Accompagnement de l'offre foncière en lien avec la tertiarisation de l'économie locale et régionale (économie présentielle) /Prise en compte des besoins réels en matière de développement économique au regard notamment des caractéristiques du tissu économique local (nombre d'établissements sans salarié)
- Des opportunités de développement économique grâce à la desserte LGV
- Quid de l'emploi touristique et de l'emploi portuaire ?

Enjeux – Habitat et offre résidentielle



- Le parc de logements en l'état **ne permet pas d'accompagner les mobilités résidentielles** liées aux parcours professionnels et parcours de vie.
- La production de logements est marquée par de **fortes disparités géographiques** tant sur le volume produit (nombre de logements neufs construits par an) que les typologies de logements (taille, accessibilité, etc.).
- Une approche géographique différenciée est nécessaire lors de la mise en œuvre des actions (PLH+ PLUi) – distinguant ainsi quatre catégories : le parc de logement du littoral, celui de la ville-centre, celui des communes périurbaines et enfin celui des communes rurales du sud.
- Une **ville-centre qui n'est pas motrice de la dynamique résidentielle** de l'Agglomération. L'offre résidentielle est à diversifier afin de garantir un maintien de son attractivité notamment vis-à-vis des primo-accédants et des familles. La réponse aux besoins spécifiques est essentiellement portée par la ville-centre et devra à terme être partagée avec les communes périphériques (PLH).
- La poursuite des politiques de réhabilitation et de comblement des tissus urbains existants.
- La poursuite de l'accompagnement des seniors et des publics spécifiques

Enjeux – Habitat et offre résidentielle



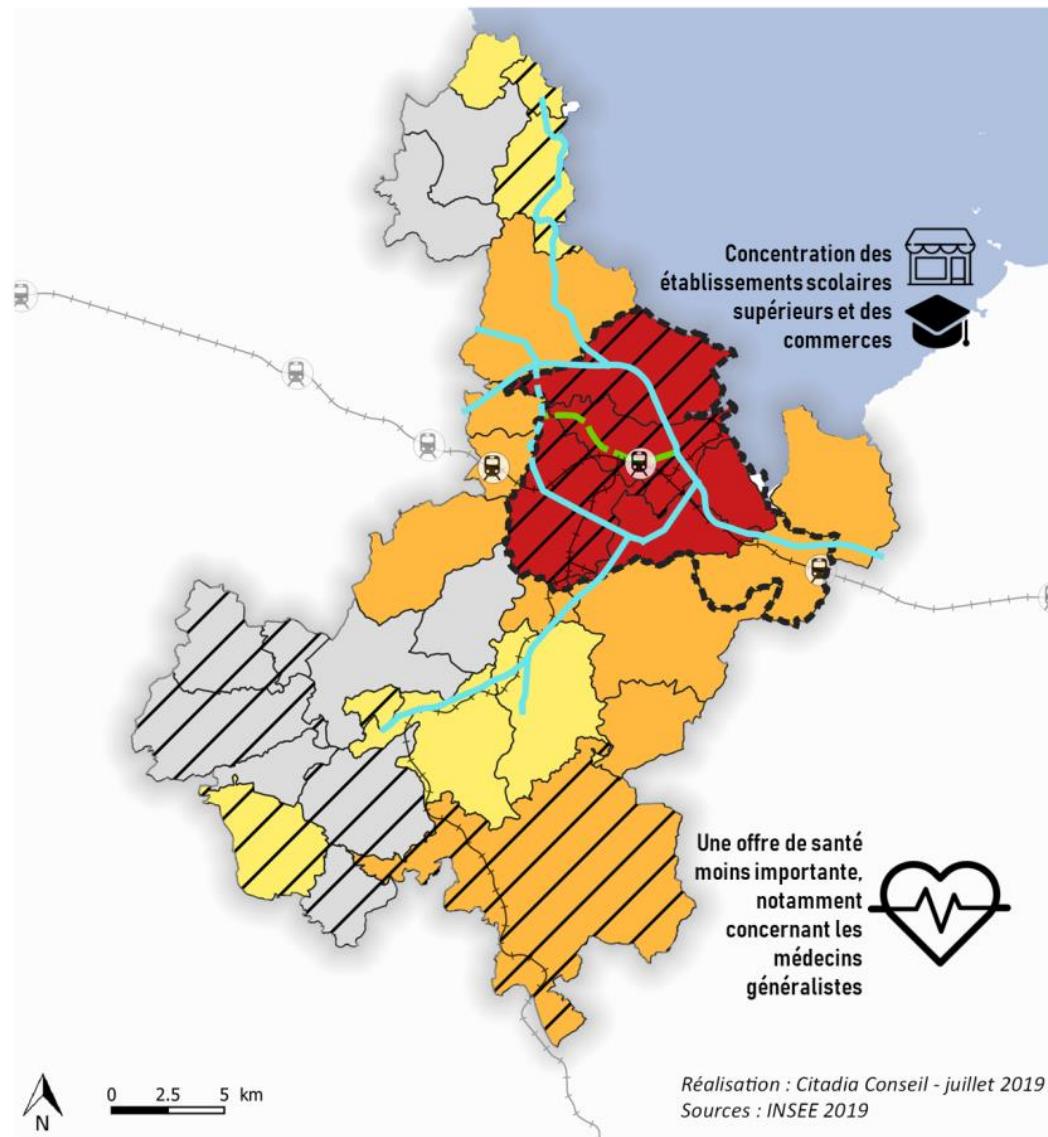
Enjeux – Habitat et offre résidentielle

- Le logement devra être au cœur de la stratégie de développement urbain durable portée par l'Agglomération. En effet, les caractéristiques du parc de logement (ancienneté, typologie, répartition géographique, etc.) ainsi que le modèle de développement urbain unique (développement en extension) ont entraîné de **forts impacts sur l'environnement** à l'image de la consommation d'espace et du développement du réseau viaire.
- Le parc de logement en l'état ne permet pas d'accompagner les mobilités résidentielles liées aux parcours professionnels et parcours de vie.
- La **production de logements** est marquée par **de fortes disparités géographiques** tant sur le volume produit (nombre de logements neufs construits par an) que les typologies de logement (taille, accessibilité, etc.).
- Une **approche géographique différenciée est nécessaire lors de la mise en œuvre des actions (PLH+ PLUi)** – distinguant ainsi quatre catégories : le parc de logement du littoral, celui de la Ville-Centre, celui des communes périurbaines et enfin celui des communes rurales du sud.
- **Une Ville-centre qui n'est pas motrice de la dynamique résidentielle de l'Agglomération.** L'offre résidentielle est à diversifier afin de garantir un maintien de son attractivité notamment vis-à-vis des primo-accédants et des familles. La réponse aux besoins spécifiques est essentiellement portée par la Ville-Centre et devra à terme être partagée avec les communes périphériques (PLH).
- La poursuite des politiques de **réhabilitation** et de **comblement des tissus urbains** existants.
- La poursuite de l'accompagnement des seniors et des publics spécifiques

Enjeux – Habitat et offre résidentielle

Synthèse mobilité et équipement

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Une desserte en transport en commun plus importante autour du pôle de Saint-Brieuc

- Un pôle urbain desservi pas un service de transport en commun à haute fréquence.
- Des communes périphériques qui ont une desserte en transport en commun mis en place par SBAA.
- Des communes bénéficiant de transports en commun mis en place par la région permettant de les connecter au pôle de Saint-Brieuc.
- Des communes non desservies pas par les transports en commun, expliqué par la faible densité de population.
- Saint-Brieuc avec une gare centrale avec l'aménagement en pôle d'échanges multimodal. La Meaugon et Yffiniac possèdent une halte ferroviaire.
- Mise en place du Transport Est-Ouest, trajets en bus à haute fréquence de desserte sur site propre.

Une concentration des flux autour du pôle de Saint-Brieuc

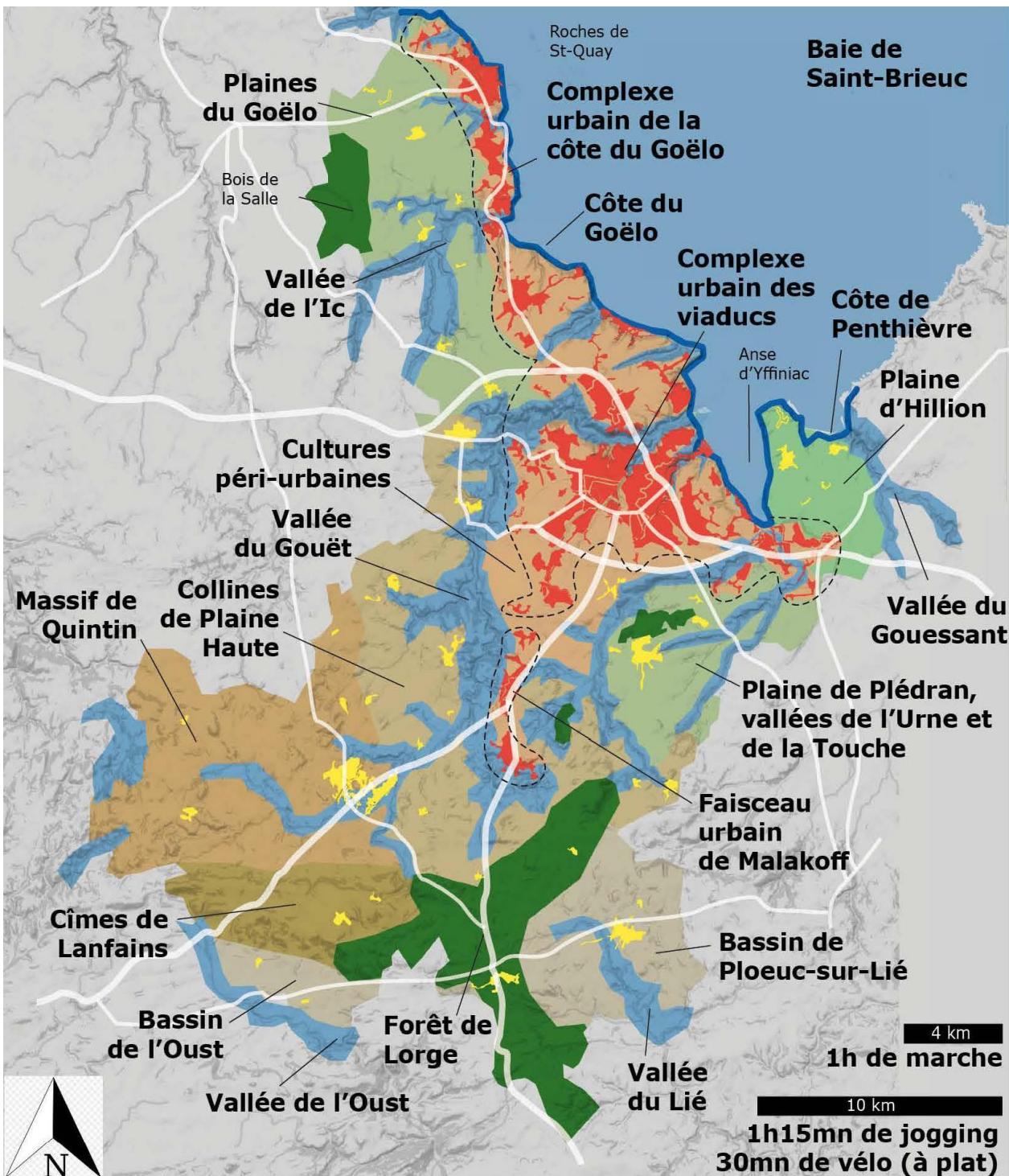
- La N12, D700 et D786, axes routiers majeurs du territoire avec un trafic routier supérieur à 10 000 véhicules/jour et une forte proportion de trafic de poids lourd.
- Projet de rocade de Saint-Brieuc par le sud pour sécuriser et fluidifier le trafic routier.
- Communes dont +25% des actifs travaillent dans sa commune de résidence. De nombreux actifs de la périphérie de Saint-Brieuc travaillent dans la pôle de Saint-Brieuc/
- Un pôle urbain central qui attire de nombreux actifs et concentre l'essentiel des emplois, commerces et services à la population.

CITADIA
CONSEIL

- **Une offre de transport en commun développé sur le pôle de Saint-Brieuc.** Quel développement urbain autour de ces transports ?
- **Des gares ferroviaires existantes** sur le territoire mais sous-utilisées. Quel avenir pour ces infrastructures et quelle orientation pour le transport ferroviaire ?
- **Accompagnement** du développement des équipements sur le territoire en lien avec le développement de la population.
- **Des opportunités** de développement avec le projet TEO et de rocade de Saint-Brieuc.

Enjeux – Paysage et patrimoine

Les unités paysagères de l'agglomération



Charpente naturelle

Les cîmes, la forêt

Les vallées : Oust, Lié, Gouessant, Urne, Gouët, Ic...

Les côtes : Goëlo, Anse d'Yffiniac, Penthièvre

La baie

Paysages cultivés

Massif de Quintin

Collines de Plaine-Haute

Bassins de l'Oust et de Ploeuc

Plaines du Goëlo, d'Hillion, bassin de l'Urne

Cultures du plateau urbanisé

Paysages bâtis

Villes et bourgs

(hors des conurbations)

Complexes urbains :

faisceau de Malakoff

les viaducs

côte du Goëlo

2 paysages qui coexistent sans dialoguer :

Un capital paysager remarquable formé par la charpente paysagère

combinant une façade littorale aux aspects variés, un réseau de vallées aux ambiances naturelles couvrant tout le territoire, de grandes surfaces de forêts, des landes, le relief singulier des cimes de Lanfains/Kerchouan

Une banalisation du développement urbain

sur les plateaux et la côte

Enjeux – Paysage et patrimoine

Des enjeux communs à l'ensemble du territoire de l'agglomération



Connexion de la charpente naturelle

La charpente naturelle : des lieux caractérisés, une proximité avec la nature, un cadre de vie motivant



Maîtrise de la banalisation des paysages de plateaux urbanisés

Des plateaux urbanisés : souvent moins caractérisés, aux éléments de nature moins présents, offrant un cadre de vie moins plaisant... mais avec le charme des centres anciens



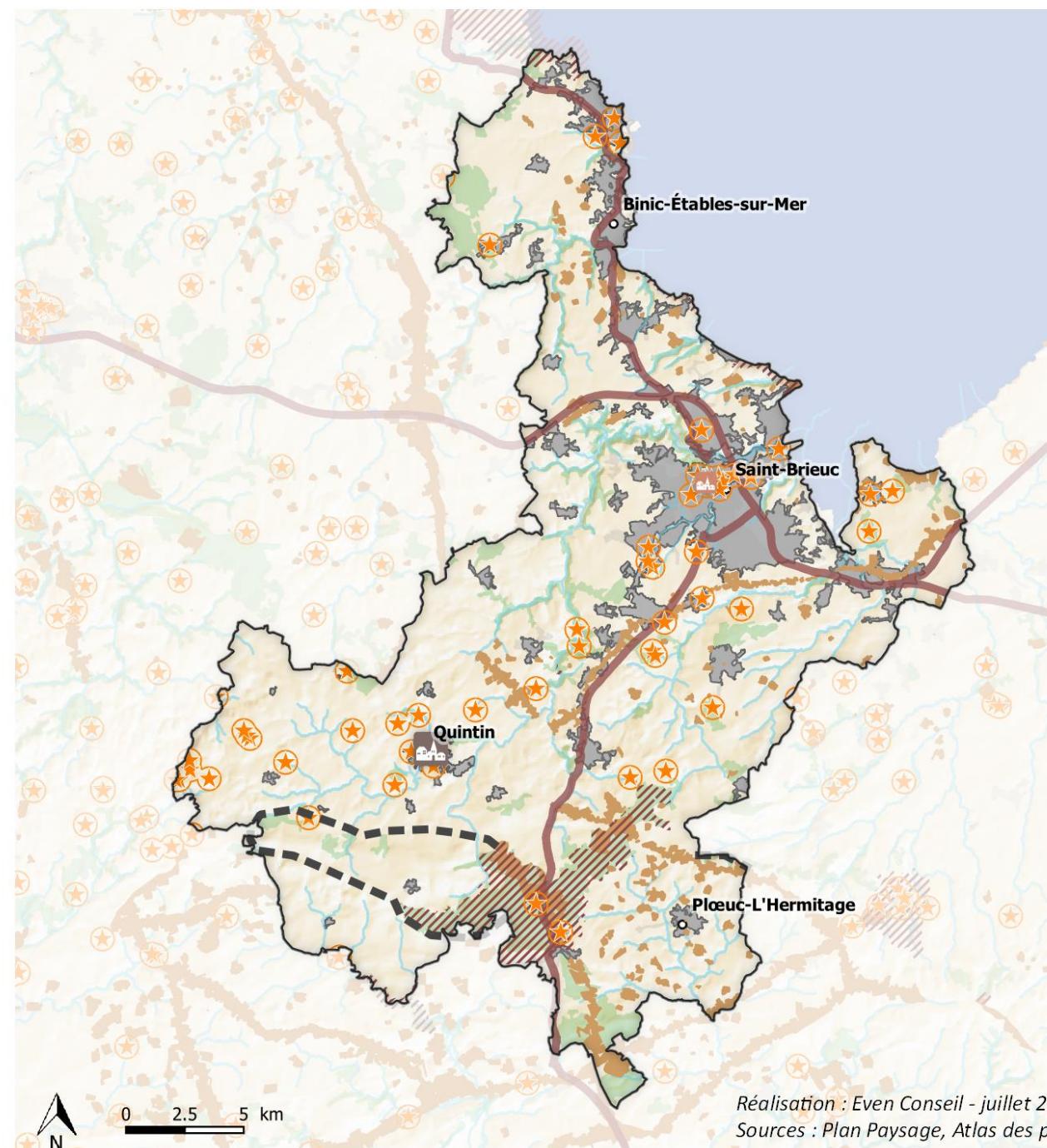
Articulation entre urbain et charpente naturelle

Quand l'urbain se combine avec la charpente naturelle pour fabriquer des paysages et une qualité de vie très appréciables : exemples de Quintin, Le légué, Binic, Saint-Quay-Portrieux

Enjeux – Paysage et patrimoine

Synthèse paysage, patrimoine et cadre vie

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Une charpente naturelle à valoriser et à connecter

- Des paysages littoraux d'exception et attractifs
- Des espaces naturels et forestiers constitutifs du socle paysager
- Un maillage des vallées à préserver et reconquérir
- Une armature paysagère agro-naturelle à maintenir, accompagner et valoriser
- Les cimes, marqueurs paysagers à redécouvrir
- Des paysages d'axes routiers majeurs à requalifier, des fenêtres visuelles sur le paysage à maintenir
RD700 et RD786 traversant les milieux urbains : une cohérence architecturale à rechercher sur les axes faubouriens
- Une dimension paysagère à intégrer dans le développement urbain : nature en ville, traitement paysager des opérations urbaines, zones d'activités, franges urbaines et entrées de ville

Un développement urbain à intégrer à l'identité patrimoniale

- Des Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques à prendre en compte dans le développement urbain

Des sites et monuments patrimoniaux reconnus

Sites Patrimoniaux Remarquables

- Site Patrimonial Remarquable et Petite Cité de Caractère de Quintin
- Site Patrimonial Remarquable de Saint-Brieuc en cours
Approbation prévue en 2020
- Monuments Historiques
- Sites classés et inscrits

Enjeux – Paysage et patrimoine

- **Connexion des espaces de vie avec la charpente naturelle**
- **Préservation des sites de nature exceptionnels** du territoire par une gestion des occupations et activités humaines (urbanisation notamment du littoral, activités)
- Capitalisation sur les **atouts patrimoniaux et sites emblématiques** du territoire pour développer une attractivité touristique, résidentielle et économique respectueuse de l'environnement bâti et naturel : renforcer l'accessibilité des sites, gérer leur fréquentation
- Valorisation des **paysages littoraux** et confortement de leur attractivité : maintien des séquences paysagères, liaisons entre les espaces habités et le littoral, développement des parcours vers le rivage, exigence urbanistique et architecturale, maintien des coupures d'urbanisation
- **Maintien des paysages agricoles d'aujourd'hui** : limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels, préservation des vocations agro-naturelles, protection des motifs paysagers (haies bocagères, vergers, etc.)
- **Valorisation des espaces forestiers et de landes** par leur redécouverte : maintien de la vocation forestière, développement de promenades, de leur accessibilité, valorisation des points de vues sur les lisières
- **Préservation et reconquête du maillage des vallées,**
- Valorisation des vallées, révéler les cours d'eau en milieu urbain
- Conception d'un réseau de chemins constituant une « infrastructure paysagère », retrouver les continuités douces dans les espaces fragmentés

Enjeux - Biodiversité

Protéger la biodiversité en s'appuyant sur la trame verte et bleue

Eléments fragmentant
Niveaux de fragmentation obstacles à l'écoulement des eaux

Niveaux de fragmentation infrastructures routières

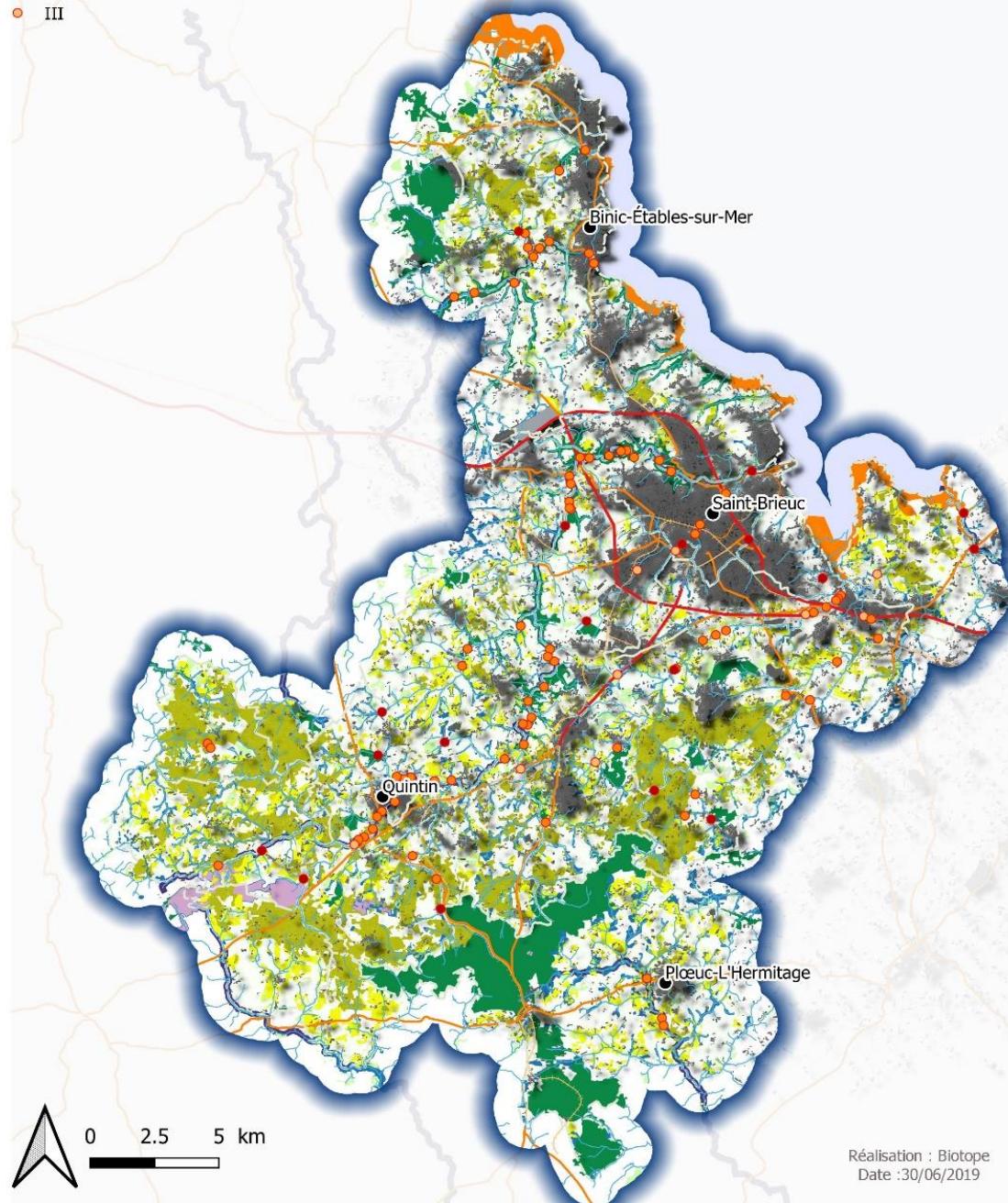
Niveaux de fragmentation voies ferrées

Territoires artificialisés

I
II
III

1
2
3

1
2
3



Trame bleue : Préserver les cours d'eau, leurs abords et les zones humides

-  Cours d'eau réservoir de biodiversité
-  Milieu humide réservoir de biodiversité
-  Cours d'eau corridor écologique

Trame verte : Préserver les réservoirs de biodiversité et renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques

-  Réservoir de biodiversité des milieux littoraux
-  Réservoir de biodiversité landes sèche
- Milieux boisés
 -  Réservoir de biodiversité
 -  Corridor écologique
- Milieux bocagers
 -  Réservoir de biodiversité
 -  Corridor écologique

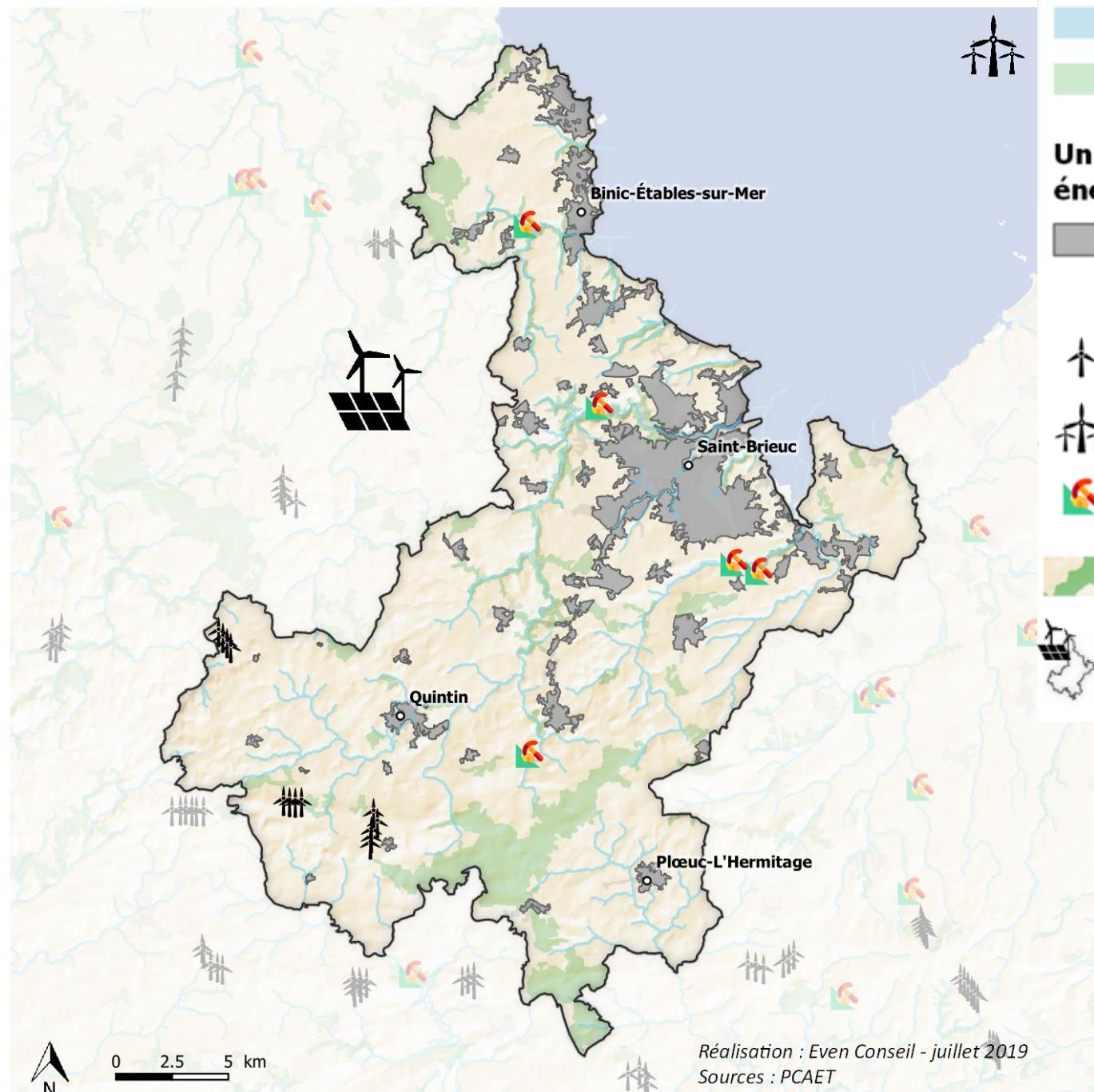
Enjeux - Biodiversité

- Nombreux périmètres de protection et d'inventaires
- **Enjeux liés au caractère littoral du territoire** et de la présence d'une vaste zone intertidale **d'intérêt majeur pour les oiseaux d'eau** notamment. La présence de falaises, de pelouses littorales, de prés salés et de dunes au niveau de la zone littorale sont le siège d'une diversité unique liée à des conditions de développement rythmées entre autre par les marées et la présence des embruns.
- Enjeux liés à la présence **d'une mosaïque de milieux** parmi lesquels les landes et les zones humides (dont tourbières, landes humides) apparaissent comme les plus remarquables.
- Enjeux liés à la **qualité de certains tronçons de cours d'eau**, qui accueillent des espèces emblématiques comme le Saumon atlantique (*Salmo salar*) ou l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).
- La **pression touristique et urbanistique** impose cependant une contrainte majeure à ces éléments naturels et plus particulièrement sur le littoral. Le reste du territoire est lui confronté à d'autres problématiques telles que **la déprise ou l'intensification agricole**, mais aussi la pression urbanistique (étalement de l'habitat individuel). L'expansion d'espèces invasives constitue de plus une contrainte importante pour le territoire en se faisant au détriment d'espèces à forte valeur patrimoniale.
- Les milieux aquatiques et notamment les vallées encaissées de l'ouest du territoire sont envahies par des espèces invasives comme la Jussie (*Jussiaea peplodes*). **De nombreux obstacles** sont présents sur l'ensemble des cours d'eaux qui compromettent la circulation des espèces aquatiques.

Enjeux – Sobriété territoriale

Synthèse sobriété territoriale

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Des espaces naturels constituant des puits de carbone

Milieux marins et cours d'eau

Espaces forestiers

Un potentiel important de valorisation des ressources énergétiques et en matériaux

Des espaces urbanisés acteurs de la transition énergétique : efficacité énergétique du parc bâti, courtes distances et promotion des mobilités douces

Des parcs éoliens existants

Un parc éolien offshore en projet

Des activités de carrières d'extraction valorisant les ressources locales du sous-sol

Des espaces forestiers et bocagers valorisables sur les plans énergétique et matière

Des énergies renouvelables à développer sur l'ensemble du territoire

Réalisation : Even Conseil - juillet 2019
Sources : PCAET

even
CONSEIL

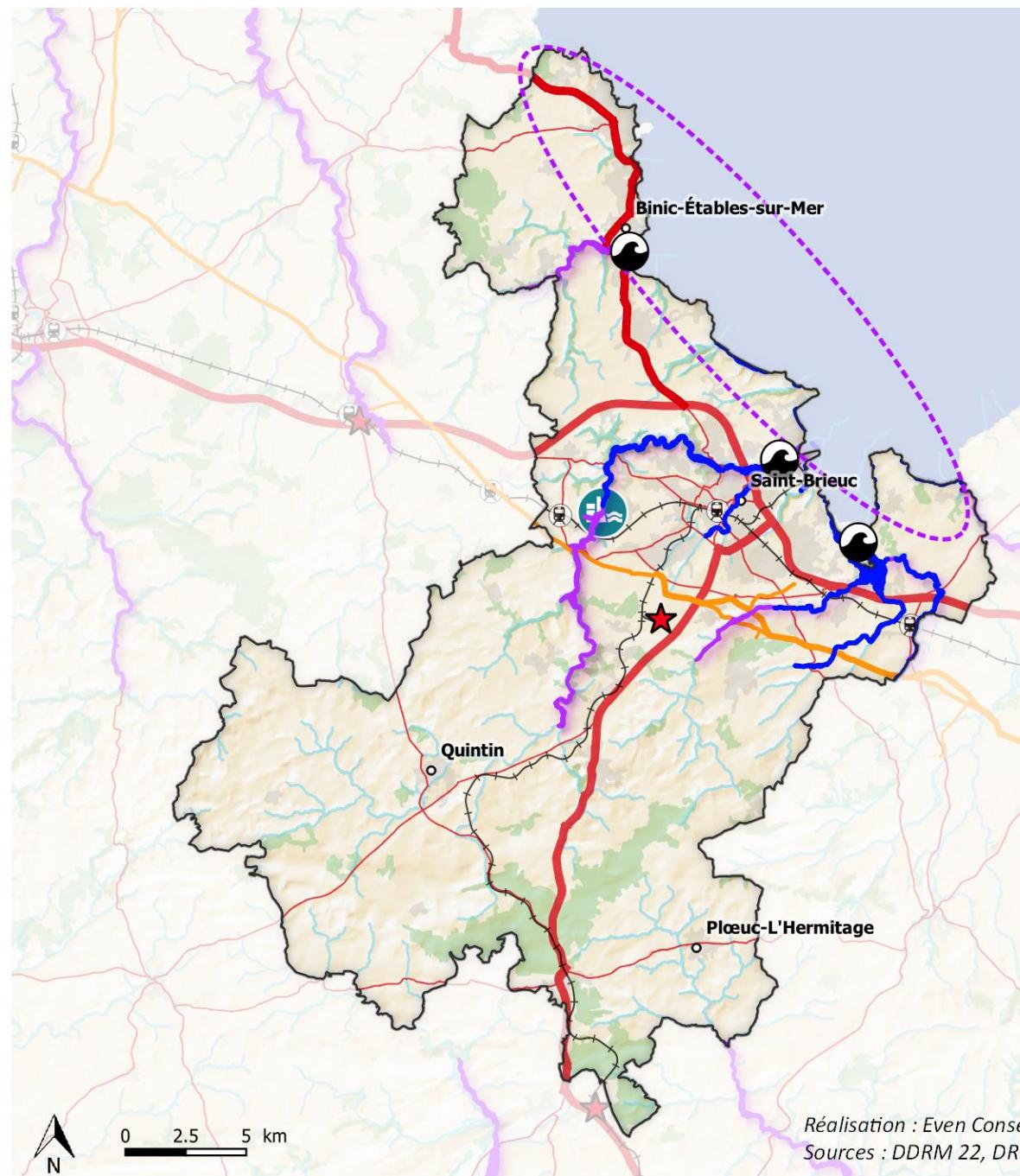
Enjeux – Sobriété territoriale

- Favorisation de **l'efficacité énergétique du parc bâti** :
 - Encouragement à la rénovation thermique des logements
 - Construction de formes urbaines efficaces (orientation, matériaux, ...)
- Propositions d'aménagements urbains efficaces (utilité des aménagements, matériaux, ...)
- Poursuite du **développement des alternatives à la voiture** thermique
- Renforcement de la multifonctionnalité des territoires
- Confortement du **réseau de liaisons douces** (piéton et cyclable) dans les bourgs et entre les bourgs, sécurisation des modes de déplacements doux
- Confortement des « courtes distances » :
 - Rapprochement des lieux de vie/travail aux lieux de résidence
 - Identification des zones à urbaniser en fonction du temps d'accès aux centralités des communes
- **Maintien des structures naturelles et agricoles** et leurs fonctions de puits de carbone
- Développement des **énergies renouvelables** dans le mix énergétique du territoire
- Valorisation des **ressources locales naturelles** et matières du territoire (bois, ressources minérales)

Enjeux – Risques, nuisances et pollutions

Synthèse risques, nuisances et pollutions

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Réalisation : Even Conseil
Sources : DDRM 22, DRE

Des risques naturels principalement liés à la présence de l'eau et concentrés sur le littoral

-  D'importants risques de submersion marine concernant des secteurs urbanisés
-  Un Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation permettant de gérer le risque
-  Des risques d'inondation par débordement des cours d'eau connus au travers des Atlas des Zones Inondables
-  Une façade littorale exposée aux risques de mouvements de terrain et d'érosion littorale, aux nuisances générées par les algues vertes

Des risques d'origine humaine à intégrer au développement du territoire

-  Un site SEVESO seuil haut générant un risque industriel

Des infrastructures de transport terrestre générant un risque TMD et des nuisances sonores

-  Lignes ferroviaires
-  RN12, RD700, RD786
-  Un gazoduc transportant des Matières Dangereuses
-  Un risque rupture de barrage du Gouët

Enjeux – Risques, nuisances et pollutions

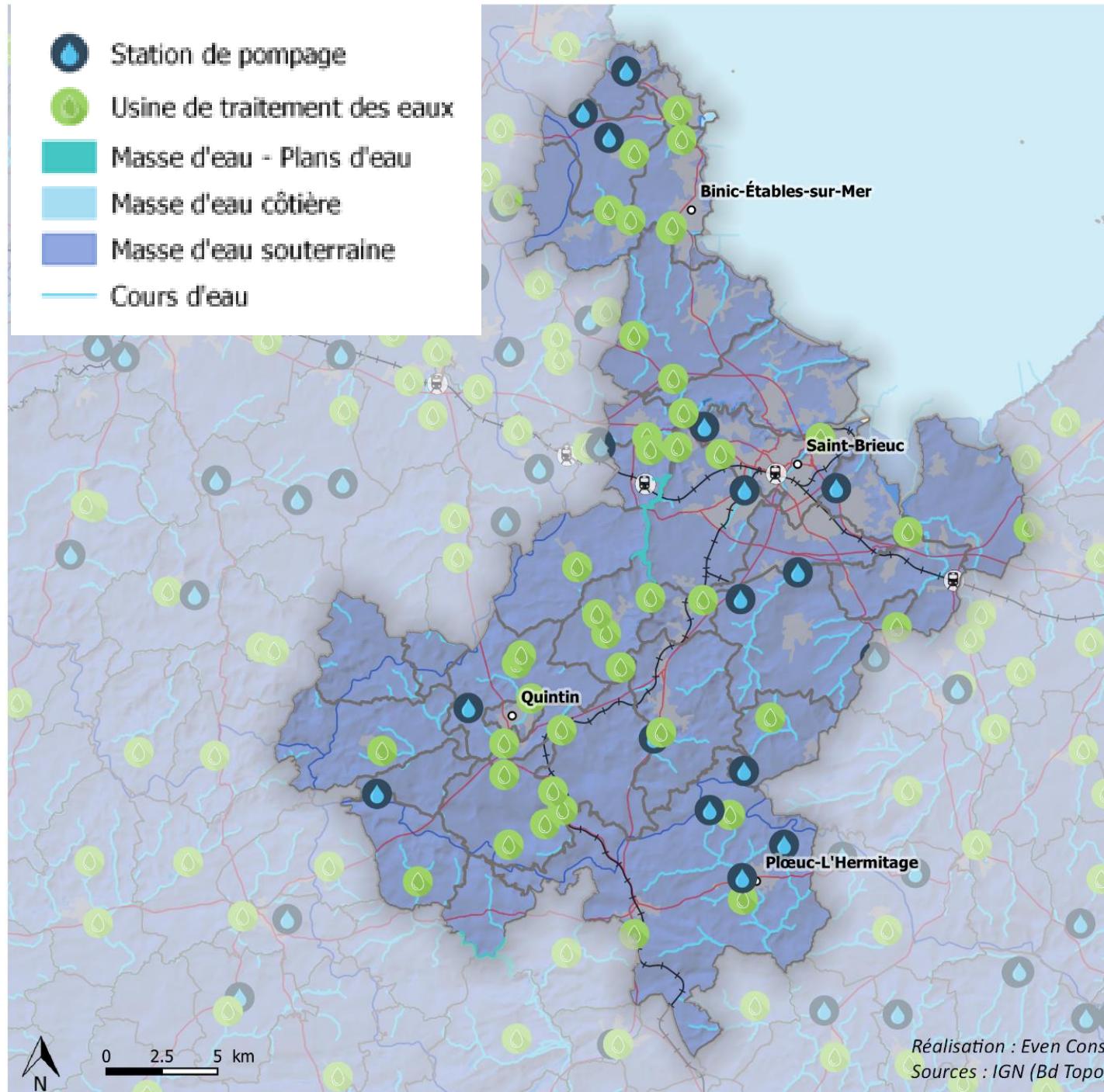
- **Anticipation du changement climatique** et ses effets sur les risques (intensification du risque d'inondation, feux de forêt, tempête, etc.), nuisances (pics de pollutions) et sur la gestion des ressources notamment en eau
- Promotion d'un **territoire résilient** face aux risques dans son aménagement
- Intégration du **risque d'inondation** et des **risques propres aux secteurs littoraux** : submersion marine, érosion littorale, mouvements de terrain
- **Limitation de l'exposition des biens et personnes** aux risques technologiques : risque industriel, TMD, installations et activités nuisibles, risque de rupture de barrages(particulièrement concernant le barrage du Gouët)
- Limitation de l'exposition des populations et sites fréquentés aux nuisances générées par **la prolifération des algues vertes**
- **Prise en compte des sites pollués ou potentiellement pollués** dans la densification et le développement du tissu urbain
- Limitation de l'exposition de personnes aux nuisances sonores

Enjeux – Gestion de la ressource en eau

La gestion de l'eau

Saint-Brieuc Armor Agglomération

-  Station de pompage
-  Usine de traitement des eaux
-  Masse d'eau - Plans d'eau
-  Masse d'eau côtière
-  Masse d'eau souterraine
-  Cours d'eau



Enjeux – Gestion de la ressource en eau

- Maintien de la **qualité des milieux aquatiques et des eaux marines** en lien avec les activités économiques, conchylicoles, de pêche, de loisirs (baignade), etc.
- Vigilance particulière concernant **l'enjeu des écoulements** vers les eaux littorales
- Préservation des structures naturelles permettant d'améliorer la qualité de l'eau et de **ralentir les ruissellements**
- Maîtrise des consommations d'eau : promotion de principes d'aménagements économes en eau, facilitation de la récupération d'eau
- Garantie d'un **développement dimensionné aux capacités des réseaux** de distribution et des ouvrages de traitement des eaux usées
- **Amélioration de l'assainissement et de la qualité de rejet** des stations d'épuration
- Préservation de la qualité de l'eau potable par la protection des captages d'eau : occupations et usages du sols encadrés afin d'éviter les risques de pollutions
- **Maîtrise des eaux pluviales :**
 - Intégrer de mesures de gestion alternative des eaux pluviales au sein des zones de projet, se rapprocher du cycle naturel de l'eau en milieu urbain
 - Limitation de l'imperméabilisation des sols
- Anticipation de la pression sur la ressource en eau face au changement climatique